

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.8291 - PSA / ARAMIS

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. L'opération notifiée consiste en l'acquisition du contrôle exclusif du Groupe Aramis, actif dans le secteur de la distribution de véhicules automobiles, par le Groupe PSA.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :
 - le Groupe PSA est actif dans les secteurs de la construction, de la distribution, de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles ainsi que du financement de véhicules dans le monde entier, et notamment en Europe ;
 - le Groupe Aramis est actif dans le secteur de la distribution de véhicules automobiles de tourisme, majoritairement d'occasion, exclusivement en France.